



## Travailler dans l'attente de sa carte de séjour.

Par **Yazou**, le **04/08/2010** à **04:13**

Bonjour,

Étudiant en BTS âgé de 20ans, je suis né en Tunisie de parents de nationalité tunisienne (carte de séjour 10ans) , deux frères (18 et 21ans) dont les deux ayant acquis dernièrement la nationalité français par voie de naturalisation (eux nés en France). Je suis arrivé sur le territoire français a l'age de 3 mois .

Étant mineurs, je circulai avec un *DCEM (document de circulation pour étranger mineur)*. Actuellement je suis en procédure de *première demande de carte de séjour jeune majeur (10ans)*.

Maintenant 4mois d'attente la sous-préfecture ma remis uniquement une "*attestation de dépôt de dossier*" de plus on m'a expliquer que le délai d'attente pour l'obtention d'un récépissé été de 6 mois . Je suis donc bloquer n'ayant aucun document m'autorisant à travailler sur le territoire français .

Quelle démarche doit-je suivre ? Je dispose d'une lettre d' engagement émise par la mairie de ma commune pour un poste d'intervenant cela pourrait-il m' aidé ?

Merci !!